

## **AVENANT n°8 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2017 NEXTREGIE**

### **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :**

La « Société Organisatrice » :

**NEXTREGIE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 866 477 euros, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro B 490 746 112, dont le siège social est situé au 12 rue d'Oradour sur Glane 75015 Paris, agissant pour le compte de BFTMV.com dont elle est la régie organise du 19 au 30 Juin 2017 inclus le jeu [Next' programmation !], gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommés le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie sur les « Sites de la Société Organisatrice » et/ou les « Sites Tiers » suivants :

- sur le site [www.nextregie.fr](http://www.nextregie.fr)
- sur les pages Facebook, comptes Twitter, et/ou toute page ou compte d'un autre réseau social des Sites de la Société Organisatrice,

selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux NEXTREGIE 2017, déposé le **11 janvier 2017** à l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS.

### **IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **1. Conditions de participation**

Pour participer au Jeu, l'internaute aura la possibilité de tenter sa chance :

- par Internet via le(s) site(s) cité(s) en entête des présentes

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert uniquement aux clients de NextRégie destinataires à titre personnel du mailing relatif au jeu-concours envoyé et contenant un identifiant et un mot de passe personnel afin de participer au jeu.

Les frais de participation relatif à ce mode de participation s'appliquent selon les modalités définies par le Règlement Cadre.

#### **2. Principe et modalités particulières du Jeu :**

Pour participer à ce jeu, l'internaute pourra du 19 Juin 2017 jusqu'au 30 Juin 2017 inclus, se connecter sur le site [www.nextregie.fr](http://www.nextregie.fr) avec l'identifiant et le mot de passe personnel qui lui auront été envoyés au préalable par mailing.

Le participant devra répondre à une série de questions, organisées sous forme de QCM. Ce jeu ne comporte qu'une seule phase.

#### **3. Mode de désignation et information du ou des gagnants :**

A la fin de la session du Jeu, le ou les gagnants pourront être désignés selon les modes sélectionnés ci-après :

- Tirage au sort simple

Toutes les personnes ayant participé au jeu et ayant répondu correctement à 100% des questions du jeu se verront inscrites pour le tirage au sort final.

#### **4. Dotations**

Les gagnants désignés se verront attribuer les prix suivants :

- Du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> prix : 2 trottinettes électriques de la marque GOO  
Prix unitaire 739.90€ TTC
- Du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix : 3 casques réalité virtuelle pour smartphones de la marque Bigben smart logotés Nextrégie  
Prix unitaire : 29.07€ TTC
- Du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> prix : 2 bouteilles de champagne de la marque « Pommery Brut Royal »  
Prix unitaire : 28.99€ TTC

**Il y aura donc 7 gagnants au total.**

Les prix seront mis à disposition par Nextrégie auprès des gagnants uniquement suivant les informations fournies sur une base déclarative dans le formulaire de participation au Jeu.